RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01214
Numéro SIREN : 433 536 190
Nom ou dénomination : ACAF

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004459

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

..... *GRENOBLE*

Date : 16/04/2018

1359248

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/004459**
n°de gestion : **2000B01214**
n°SIREN : **433 536 190 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 16/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ACAF - Société par actions simplifiée
15 rue de Belledonne 38320 Eybens -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

COMMERCE GRENOBLE TRIBUNAL

1359248

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ACAF — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 15 RUE DE BELLEDONNE — RCS 430 536 190 GRENOBLE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 43353619000088 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CQ		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	27 575	AG	27 575		
	Fonds commercial (1)	AH	2 400 241	AI		2 400 241	2 400 241
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	68 822	AK	68 822	0	0
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	483 589	AS	446 945	36 645	44 377
	Autres immobilisations corporelles	AT	895 076	AU	556 334	338 742	412 602
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF	86 705	BG		86 705	86 705
	Autres immobilisations financières*	BH	33 667	BI		33 667	33 014
	TOTAL (II)	BJ	3 995 675	BK	1 099 676	2 896 000	2 976 940
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	450 333	BM		450 333	385 732
	En cours de production de biens	BN	4 977 862	BO	118 717	4 859 145	3 270 366
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 516 567	BY	162 277	4 354 290	4 023 941
	Autres créances (3)	BZ	799 878	CA		799 878	712 909
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	624 000	CE		624 000	624 000
	Disponibilités	CF	553 737	CG		553 737	515 492
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	52 466	CI		52 466	41 880
	TOTAL (III)	CJ	11 974 843	CK	280 994	11 693 849	9 574 320
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	15 970 518	1A	1 380 670	14 589 848	12 551 259

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP 120 372 — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations — Stocks — Créances

* Des dispositions spécifiques à certaines professions sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

16 AVR. 2018

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ACAF — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé ... 500 000)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	522 519	522 519
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	414 625	414 625
	Report à nouveau	DH	2 059 776	1 734 793
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	493 578	524 983
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	4 040 498	3 746 920
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	404 519	364 754
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	404 519	364 754
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 983	8 784
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	373 259	373 259
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 685 566	3 198 841
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 781 479	1 727 548
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 244 930	3 107 817
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	57 614	23 336
	TOTAL (IV)	EC	10 144 831	8 439 585
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 589 848	12 551 259

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 144 831	8 439 585
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise SAS ACAF — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	17 402 141	FH		FI	17 402 141	17 337 530
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	17 402 141	FK		FL	17 402 141	17 337 530
	Production stockée*					FM	1 707 496	351 729
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		1 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	192 962	250 256
	Autres produits (1) (11)					FQ	69 152	108 448
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	19 371 751	18 048 963
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	7 418 657	6 631 847
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(64 600)	48 871
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 628 286	4 458 696
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	273 142	252 812
	Salaires et traitements*					FY	4 488 039	4 130 644
	Charges sociales (10)					FZ	1 733 482	1 615 849
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	106 485	114 940
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	154 142	63 571
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	41 300	
	Autres charges (12)					GE	15 416	75 488
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	18 794 347	17 392 719
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	577 403	656 244
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	45 470	35 640
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	45 470	35 640
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	989	1 677
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	989	1 677
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	44 481	33 963
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	621 884	690 207

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ACAF — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 080	80
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		22 436
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 080	22 516
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 849	30 665
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 080	80
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 929	30 745
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 849)	(8 229)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	18 261	27 821
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	107 197	129 174
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	19 418 300	18 107 118
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 924 723	17 582 135
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	493 578	524 983
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	153 925	133 276
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
	obligatoires	A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Pénalités	2 849	
Immos financières	1 080	1 080

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 589 848.15 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 17 402 140.66 Euros et dégageant un bénéfice de 493 577.76 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société ACAF, filiale de Financière ERJO, fait l'objet d'une convention d'intégration fiscale en application des articles 223-A et suivants du Code Général des Impôts, depuis le 01/01/2005.
La convention prévoit d'effectuer la répartition des charges fiscales entre les différentes sociétés filiales dans la situation qui aurait été la leur en absence d'intégration, sans leur accorder aucun avantage fiscal. La différence entre l'impôt effectivement dû par le groupe et la somme des contributions des différentes sociétés du groupe est appréhendée par la société mère.

- Chiffre d'affaires :

Les opérations de construction d'ascenceurs neufs et de grosse réparations sont comptabilisées en chiffre d'affaires à l'achèvement des travaux.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Pendant la période de réalisation, les coûts sont comptabilisés en travaux en cours. Les facturations clients (situations de travaux) sont inscrites au passif du bilan dans le compte "autres dettes".

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 260 982 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a pour objet d'améliorer la comptétitivité des entreprises et ainsi nous permettre de réaliser des efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, et de reconstitution de notre fonds de roulement.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 496 638		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	462 078		21 511
Installations générales agencements aménagements divers	694 635		
Matériel de transport	44 283		1 094
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	152 970		2 094
TOTAL	1 353 966		24 699
Prêts, autres immobilisations financières	119 719		1 733
TOTAL	119 719		1 733
TOTAL GENERAL	3 970 324		26 432

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 496 638	2 496 638
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			483 589	483 589
Installations générales agencements aménagements divers			694 635	694 635
Matériel de transport			45 377	45 377
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			155 064	155 064
TOTAL			1 378 665	1 378 665
Prêts, autres immobilisations financières		1 080	120 372	120 372
TOTAL		1 080	120 372	120 372
TOTAL GENERAL		1 080	3 995 675	3 995 675

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	96 397			96 397
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	417 701	29 244		446 945
Installations générales agencements aménagements divers	299 371	67 622		366 993
Matériel de transport	36 501	3 237		39 738
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	143 221	6 382		149 603
TOTAL	896 794	106 485		1 003 279
TOTAL GENERAL	993 191	106 485		1 099 676

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	29 244				
Instal.générales agenc.aménag.divers	67 622				
Matériel de transport	3 237				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 655	727			
TOTAL	105 758	727			
TOTAL GENERAL	105 758	727			

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	35 700	41 300			77 000
Garanties données aux clients	38 664		859		37 805
Autres provisions pour risques et charges	290 390		676		289 714
TOTAL	364 754	41 300	1 535		404 519

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours		118 717			118 717
Sur comptes clients	164 354	35 425	37 502		162 277
TOTAL	164 354	154 142	37 502		280 994
TOTAL GENERAL	529 108	195 442	39 037		685 513
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		195 442	39 037		

La provision sur litige prend en compte des risques sur des affaires en cours.
Les autres provisions sont constituées pour moitié d'une provision pour risque complet qui couvre les dépenses futures liées aux contrats d'entretiens étendus, et pour l'autre moitié d'une provision pour risque qui comprend des obligations légales (décret), des dépenses aprè facturation, et autres risques divers.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	86 705	86 705	
Autres immobilisations financières	33 667	33 667	
Autres créances clients	4 516 567	4 516 567	
Personnel et comptes rattachés	49 821	49 821	
Taxe sur la valeur ajoutée	43 879	43 879	
Divers état et autres collectivités publiques	1 587	1 587	
Groupe et associés	549 651	549 651	
Débiteurs divers	154 940	154 940	
Charges constatées d'avance	52 466	52 466	
TOTAL	5 489 283	5 489 283	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 983	1 983		
Emprunts et dettes financières divers	338 303	338 303		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 685 566	3 685 566		
Personnel et comptes rattachés	442 542	442 542		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	601 852	601 852		
Taxe sur la valeur ajoutée	599 871	599 871		
Autres impôts taxes et assimilés	137 215	137 215		
Groupe et associés	34 957	34 957		
Autres dettes	4 244 930	4 244 930		
Produits constatés d'avance	57 614	57 614		
TOTAL	10 144 831	10 144 831		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	52 783			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 121			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	131.5800	3 800			3 800

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186, PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Acquisition		534 196	1 530 910	2 065 106	
APS 34			335 135	335 135	
Total		534 196	1 866 045	2 400 241	

Concernant les fonds de commerce, ils sont valorisés sur la base du nombre de contrat détenus par la société et une dépréciation est comptabilisée lorsque cette dernière devient inférieure à la valeur brute inscrite en comptabilté.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Instal.géné.agenc.aménag.div.	Linéaire	10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel informatique	Dégressif et Linéaire	3 ans
Logiciel	Linéaire	1 à 3 ans
Matériel transport	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	233 163
Autres créances	50 070
Disponibilités	1 714
Total	284 947

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 378
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	172 237
Dettes fiscales et sociales	788 978
Autres dettes	953 101
Total	1 915 695

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	52 466
Total	52 466
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	57 614
Total	57 614

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	9
Agents de maîtrise et techniciens	68
Employés	71
Total	148

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
plus 60 ans		8 342
55 à 59 ans	1 à 5 ans	25 952
50 à 54 ans	6 à 10 ans	49 569
40 à 49 ans	11 à 20 ans	95 678
30 à 39 ans	21 à 30 ans	103 851
moins de 30 ans	plus de 30 ans	28 599
Engagement total		311 991

Hypothèses de calculs retenues

Les engagements de la société en matière d'indémnités de depart à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable. L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon retrospectif avec prorata temporis sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la date de clôture,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

ancienneté, statuts, taux de mortalité et salaire brut annuel),

- Données spécifiques à la société (convention collective, hypothèses de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisible du personnel et taux de charges sociales),

- Taux d'actualisation de 1,30 %.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagements reçus.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	18 261
Total des allègements	18 261

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Divers sinistres	52 493
Divers IJSS	28 557
Formation	33 195
Aide emploi	36 344
Divers	3 336
Total	153 925

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales 6
Permanence ou changement de méthodes 6
Informations générales complémentaires 6
Informations complémentaires (CICE) 7

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations 7
Etat des amortissements 8
Etat des provisions 8
Etat des échéances des créances et des dettes 9
Composition du capital social 10
Fonds commercial 10
Autres immobilisations incorporelles 10
Evaluation des immobilisations corporelles 10
Evaluation des amortissements 11
Titres immobilisés 11
Evaluation des matières et marchandises 11
Evaluations des produits et en cours 11
Opérations à long terme 11
Evaluation des créances et des dettes 11
Dépréciation des créances 12
Disponibilités en Euros 12
Produits à recevoir 12
Charges à payer 12
Charges et produits constatés d'avance 12

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'effectif moyen 13

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Montant des engagements financiers 13
Engagement en matière de pensions et retraites 13
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures 14

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Transferts de charges 14

NA = Non Applicable NS = Non significative

ACAF
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 15 rue de Belledonne (38320) EYBENS

433 536 190 RCS GRENOBLE

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 6 AVRIL 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 493 578 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	493 578 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau, soit la somme de	2 059 776 €
Soit un bénéfice distribuable	2 553 354 €
A titre de dividendes distribués à l'Associée unique, la somme de	50 000 €
Le solde au compte « Report à nouveau » soit la somme de	2 503 354 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 50 000 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant éligible à un abattement de 40 %
31/12/2014	50 000 euros	-
31/12/2015	150 000 euros	-
31/12/2016	200 000 euros	

Certifié conforme
Le Président

In Extenso

In Extenso Audit
1 bis, bd de la Chantourne
38700 La Tronche

Tél. 04 76 51 70 30
Fax 04 76 51 10 08
grenoble@inextenso.fr
www.inextenso.fr

ACAF

Société par Actions Simplifiée

15, Rue de Belledonne

38 320 EYBENS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Deloitte

Siège social : "Park Avenue" 81, boulevard de Stalingrad - BP 1284 - 69608 Villeurbanne Cedex
SA au capital de 38 112 € - 401 870 936 RCS Lyon
Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale de Lyon
Numéro de TVA intracommunautaire : FR40187093600000028

ACAF

Société par Action Simplifiée

15, Rue de Belledonne
38 320 EYBENS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société ACAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACAF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

ACAF

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « évaluation des produits et en cours » expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation de ces derniers. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités d'évaluation des produits ainsi que des en cours et nous nous sommes également assurés que la note fournit dans l'annexe est appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

ACAF

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

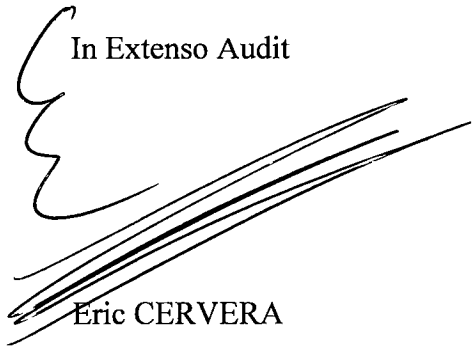
ACAF

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Tronche, le 22 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes

In Extenso Audit



Eric CERVERA